



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 18058

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire sur les vives préoccupations manifestées par les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de centres d'information et d'orientation. Présents dans chaque établissement scolaire et dans les centres d'information et d'orientation, ces professionnels jouent un rôle de premier ordre dans l'évolution personnelle et professionnelle de chaque individu. Avec l'annonce du transfert aux régions de l'orientation des jeunes et de l'information sur les métiers, ils craignent la disparition d'un service public national de qualité, gratuit et ouvert à tous. Aussi, il lui demande de bien vouloir rassurer les professionnels et de préciser dans quelle mesure cette décentralisation n'aura aucune incidence sur la qualité de l'accompagnement personnalisé qu'ils dispensent aux individus, et notamment aux élèves, pour leur formation et leur insertion.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif aux responsabilités locales, en cours de discussion parlementaire, propose de donner à la région la responsabilité de coordonner les actions en faveur de l'accueil, de l'information et de l'orientation des jeunes et des adultes en vue de leur insertion professionnelle et sociale. Toutefois, le texte adopté par le Sénat prévoit que cette compétence régionale s'exerce « en tenant compte des compétences de l'État, des autres collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics, ainsi que des établissements d'enseignement. ». L'État devrait donc conserver la maîtrise de l'orientation scolaire. Les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de centre d'information et d'orientation devraient donc continuer de relever de la fonction publique d'État. Dans ce contexte, une réflexion est engagée dans les académies sous la responsabilité des recteurs portant sur les améliorations à apporter à l'organisation et au fonctionnement des services d'information et d'orientation.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18058

Rubrique : État

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3617

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1830